



**NOTE DE TRAVAIL**

**ASSEMBLÉE — 39<sup>e</sup> SESSION**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

- Point 14 :** Programme d'assistance technique  
**Point 22 :** Protection de l'environnement – Aviation internationale et changements climatiques – Politique, normalisation et soutien de la mise en œuvre  
**Point 23 :** Politique de l'OACI en matière de formation aéronautique civile et renforcement des capacités dans le domaine de l'aviation  
**Point 28 :** Initiative « Aucun pays laissé de côté »

**PLAN D'ACTION DE L'ÉGYPTE POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>  
ÉMANANT DE L'AVIATION INTERNATIONALE**

(Présenté par l'Égypte)

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

La présente note de travail est un rapport sur les activités entreprises par l'Égypte dans le domaine de l'environnement au niveau de l'aviation internationale, et les progrès accomplis dans la présentation de son plan d'action pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

**Suite à donner :** l'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note du contenu du présent document ;
- b) encourager sans réserve les États à appuyer l'initiative « Aucun pays laissé de côté »;
- c) demander à l'OACI d'inclure une équipe spécialisée dans le programme TRAINAIR PLUS concernant les « Plans d'action volontaires des États sur les activités de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> émanant de l'aviation civile internationale »;
- d) demander à l'OACI de détacher un certain nombre d'experts dans ses bureaux régionaux, durant des périodes appropriées pour aider les États à « établir leurs plans d'action volontaires sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> émanant de l'aviation civile internationale » avec l'appui du fonds environnemental dans le cadre de l'initiative « Aucun pays laissé de côté »;
- e) inviter l'OACI à dresser une liste des experts qui ont contribué à l'établissement des plans d'action sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans leurs États respectifs, conformément aux mesures de l'OACI, de sorte que cette liste soit disponible pour aider les États qui n'ont pas encore présenté leur plan d'action et à encourager les États membres à partager leurs connaissances scientifiques en créant des partenariats.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail concerne l'Objectif stratégique E – <i>Protection de l'environnement.</i>
---------------------------------	---

<sup>1</sup> Version arabe fournie par l'Égypte.

<i>Implications financières :</i>	Les activités mentionnées dans le présent document ont été entreprises en faisant appel aux ressources disponibles dans le Budget-programme ordinaire pour la période triennale courante, ainsi qu'à d'éventuelles contributions hors budget.
<i>Références :</i>	A39-WP/23, <i>Initiative « Aucun pays laissé de côté »</i> A39-WP/28, <i>Rapport sur le programme d'assistance technique de l'OACI dans les domaines de la sécurité, de sûreté et de facilitation et de l'environnement</i> A39-WP/54, <i>Plans d'action volontaires des États sur les activités de réduction des émissions de CO<sub>2</sub></i> A39-WP/62, <i>Programme de l'OACI en matière de formation aéronautique civile et renforcement des capacités en aviation</i> Doc 10069, <i>Rapport de la 10<sup>e</sup> Réunion du CAEP</i> CAEP/10-WP/3, <i>Faits nouveaux à l'OACI</i> A39-WP/2, Appendice A, États candidats et États élus au Conseil

## 1. INTRODUCTION

1.1 Depuis le 7 décembre 1944<sup>2</sup>, lorsque l'Égypte a signé la Convention de Chicago, et a par la suite accueilli la réunion de la navigation aérienne internationale pour le Moyen-Orient le 1<sup>er</sup> octobre 1946, le pays a toujours été en faveur du rôle de pionnier de l'OACI, qui est reflété par l'actuelle initiative « Aucun pays laissé de côté ».

1.2 L'Égypte a été élu comme membre de l'Assemblée de l'OACI en 1947 et jusqu'en 2013, dans la seconde catégorie des États qui fournissent la plus grande contribution en offrant des facilités au profit de la navigation aérienne de l'aviation civile internationale<sup>3</sup>. L'Égypte est membre du CAEP depuis 1998, c'est-à-dire CAEP/4. Au cours de la période triennale de 2013-2016, l'Égypte représente le continent africain au CAEP au nom de trois États. Elle participe à quatre groupes de travail<sup>4</sup>, en plus d'être membre du Groupe consultatif sur l'environnement (EAG). Le Bureau régional de l'OACI pour le Moyen-Orient a également accueilli au Caire les deux premières réunions portant sur le régime mondial de mesures basées sur le marché de (GMBM).

1.3 Après avoir été élue à la présidence de la Commission de l'aviation civile africaine (AFCAC), et réélue au Comité exécutif de la Commission de l'aviation civile arabe (ACAC), l'Égypte joue un rôle crucial de leader au sein de ces organisations régionales sur la voie de leurs objectifs stratégiques, qui sont alignés sur ceux de l'OACI et des Nations Unies en matière de développement durable, particulièrement les objectifs 7, 10, 13 et 17 relatifs à l'environnement.

1.4 Conformément aux dispositions du paragraphe 12 de la résolution de l'Assemblée A38/18, l'initiative des plans d'action volontaires sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est devenue l'une des fondations des activités de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement, et aussi l'une des méthodes qui permet aux États de choisir les activités appropriées dans le panier des mesures de réduction des émissions. La Figure 1 de la note de travail CAEP/10-WP/3 montre que trois pays africains avaient présenté leurs plans d'action en 2013 et que deux autres l'ont fait le 9 novembre 2015. On peut s'attendre à ce que onze autres États africains présentent leurs plans d'action cette année dans le cadre du

<sup>2</sup> Appendice 1, Figure 1, rapport de l'OACI 1947-48.

<sup>3</sup> A39-WP/2, Appendice A.

<sup>4</sup> Appendice 1, Figure 2. Représentation de l'Égypte au CAEP.

programme de parrainage institué par l'OACI. Le Tableau 1 de la note de travail A39-WP/54 contient la liste des États qui ont présenté leurs plans d'action au 8 juin 2016, dont 16 États africains, ce qui est une mesure du succès du programme de l'OACI.

## 2. **PREMIER PLAN D'ACTION DE L'ÉGYPTE SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> ÉMANANT DE L'AVIATION INTERNATIONALE**

2.1 L'Égypte a présenté son premier plan d'action volontaire (APER) au Secrétariat de l'OACI après son approbation, le 25 juillet 2016. Ce plan est basé sur une feuille de route de renforcement des capacités par le regroupement des acteurs concernés autour d'une vision spécifique et d'un certain nombre d'exigences légales<sup>5</sup>, conformément à l'Annexe 16 de l'OACI. Le plan n'est pas seulement considéré comme une obligation, mais aussi comme un outil important pour informer l'OACI des activités de l'Égypte pour réduire ses émissions CO<sub>2</sub>, dans le cadre des plans nationaux de renforcement de capacités et d'assistance qui demandent, pour la première fois aux gouvernements de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>, en accord avec les mesures volontaires demandées à partir de la 37<sup>e</sup> Session de l'Assemblée de l'OACI, en 2010.

2.2 L'Égypte a bénéficié du soutien du CAEP pour l'initiative des plans d'action, qui a fourni aux experts des États participants un aperçu des activités de l'OACI et une aide directe dans la préparation et l'élaboration des plans d'action nationaux, comme publiés sur le site Web de l'OACI. L'Égypte a donc participé à l'un des huit symposiums organisé par le Secrétariat dans toutes les régions de l'OACI en 2014 et en 2015, et plus précisément en mars 2015 à Dubaï, aux Émirats arabes unis, sous la forme d'une revue du site Web APER<sup>6</sup> et de la mise à jour du document Doc 9988, *Orientations relatives à l'élaboration des plans d'action des États sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>*.

2.3 Le Comité national pour les questions environnementales en aviation a suivi la décision de ministre de l'Aviation civile d'Égypte (Comité de coordination environnemental de l'Égypte) dans le cadre d'un plan national pour choisir un certain nombre d'éléments dans le panier de mesures à court terme (2010-2020) et à moyen terme (2020-2030), notamment sur les points suivants :

- a) modernisation technologique des aéronefs (notamment par le renouvellement de la flotte) ;
- b) amélioration de la gestion du trafic aérien (ATM);
- c) mesures opérationnelles plus efficaces.

Par ailleurs, il est prévu que le nouveau plan à long terme de l'Égypte (2030-2050) comprendra les carburants d'aviation durables. Cette initiative ne devrait pas avoir d'impact sur le panier alimentaire mondial car elle n'utilise pas de terres ni de ressources d'eau convenant pour la production d'aliments

---

<sup>5</sup> Article 30 de la Loi 28 sur l'aviation civile de l'Égypte, en 1981, amendée par la Loi n° 136 de 2010 et par les règlements 34 et 36 de l'aviation civile de l'Égypte (ECAR Partie 34 et Partie 36) accessibles sur le site Web

<http://www.civilaviation.gov.eg/Regulations/regulation.htm>.

<sup>6</sup> <http://portal.icao.int/APER> (site à accès restreint).

humains pour produire ces carburants alternatifs. Les résultats attendus des plans de l'Égypte à court terme et à moyen terme sont résumés dans les figures de l'appendice<sup>7</sup>.

2.4 Les pays en voie de développement sont confrontés à de nombreux défis dans le domaine du développement et du renforcement durable de leurs capacités. Cependant, l'Égypte entend faire une mise à jour de son plan d'action en s'appuyant sur le Document 9988 et aussi en utilisant l'« Outil de mesure des avantages environnementaux » (EBT) de l'OACI.

### 3. SECTEURS D'AMÉLIORATION

3.1 Selon la note de travail A39-WP/62, the activités TRAINAIR PLUS comprenaient au 1er mars 2016, quatre mallettes pédagogiques normalisées (STP) dans le domaine de l'environnement, sur un total de 78. Ce programme encadre des activités de formation dans 66 des États membres de L'OACI. L'Égypte souligne l'importance d'inclure dans le programme TRAINAIR PLUS, un module spécifiquement consacré aux plans d'action volontaires des États dans le domaine de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation internationale.

3.2 La note de travail A39-WP/28 précise que l'assistance fournie aux États dans le domaine de la protection de l'environnement consiste essentiellement à organiser des cours dans toutes les régions de l'OACI pour offrir aux États un appui supplémentaire sur le plan des activités environnementales relevant de l'OACI. Cette assistance est offerte en plus de l'appui à l'élaboration et à la mise à jour des plans d'action des États. La majeure partie du Fonds de contributions volontaires pour l'environnement est consacrée à appuyer un certain nombre de projet ou d'initiatives dans le but de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. L'Égypte considère qu'il devrait y avoir un certain nombre d'experts dans les bureaux régionaux de l'OACI, durant des périodes particulières, afin d'aider les États à « soumettre leurs plans d'action volontaires sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> émanant de l'aviation internationale », par le biais du Fonds pour l'environnement et dans le cadre de l'initiative « Aucun pays laissé de côté ».


3.3 Dans la promotion par l'OACI de son initiative « Aucun pays laissé de côté », il existe un besoin de poursuivre les travaux avec tous les partenaires actuels et potentiels (Union européenne et Fonds pour l'environnement mondial), non seulement pour répondre à la grande préoccupation de l'accès aux ressources financières nécessaires pour les États qui en ont besoin, mais aussi pour susciter des partenariats entre les États membres par l'échange d'experts qui ont contribué à présenter les plans d'action de leur État sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> conformément aux dispositions de l'OACI. Nous invitons donc l'OACI à dresser une liste des experts qui ont contribué à l'établissement des plans d'action de leur État sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> conformément aux méthodes spécifiées par l'OACI, dans le but de fournir cette liste aux États qui en sont encore à préparer leur plan d'action, et d'encourager les États membres à partager leurs compétences et à établir des partenariats.


---


<sup>7</sup> Appendice 1, Figure 3, *Partenaires du plan d'action* et Figure 4, *Résultats attendus du plan*.

Appendice 1

Egypt as a Contracting State \* (Historical Data from ICAO report 1947-48)








1:2

Report - 1947-48, Ch. I: General

Status of the Chicago Accruments

March 31, 1948



STATES	CONVENTION (Date of Signature)	CONVENTION (Date of Deposit of Ratification of Adherence)	TRANSIT AGREEMENT (Date of Acceptance)	TRANSPORT AGREEMENT (Date of Acceptance)
*Afghanistan	7/12/44	4/4/46K	17/5/45	17/5/45
*Australia	7/12/44	4/6/46K	17/5/45	17/5/45
*Austria	7/12/44	1/3/47	29/5/45	29/5/45
*Belgium	7/12/44	1/4/47	4/4/47	4/4/47
*Brazil	29/5/45	5/7/46	10/2/45	10/2/45
*Canada	7/12/44	1/13/46	10/2/45	10/2/45
*China	7/12/44	20/2/46	.....	6/6/45(1)
*Columbia	7/12/44	31/10/47	.....	.....
*Cuba	10/3/45	2/2/47	20/6/47	20/6/47
*Czechoslovakia	7/12/44	26/2/47	.....	.....
*Dominican Republic	7/12/44	25/1/46	.....	25/1/46(2)
*Egypt	7/12/44	13/3/47	13/3/47	13/3/47
*El Salvador	5/5/45	11/5/47	22/3/45	22/3/45
*France	7/12/44	25/3/47	23/5/45	23/5/45
*Greece	7/12/44	1/2/47	23/5/45	23/5/45
*Haiti	7/12/44	.....	.....	28/2/46(4)
*India	7/12/44	1/3/47	13/11/45	13/11/45
*Indonesia	7/12/44	17/3/47	27/5/45	27/5/45
*Iran	7/12/44	22/1/47	15/6/45	15/6/45
*Iraq	7/12/44	29/9/47K	.....	.....
*Italy	7/12/44	11/5/47	10/3/45	10/3/45
*Lebanon	7/12/44	22/3/45	22/3/45	22/3/45
*Luxembourg	7/12/44	22/3/45	22/3/45	22/3/45
*Mexico	7/12/44	22/3/45	18/4/45	18/4/45
*New Zealand	7/12/44	22/3/45	20/12/45	20/12/45
*Nicaragua	5/5/45	22/3/45	20/12/45	20/12/45
*Pakistan	.....	6/11/47K	.....	.....

EA..... See NOTES on page 6

20 من 5

Figure 1. Rapport de l'OACI 1947-48

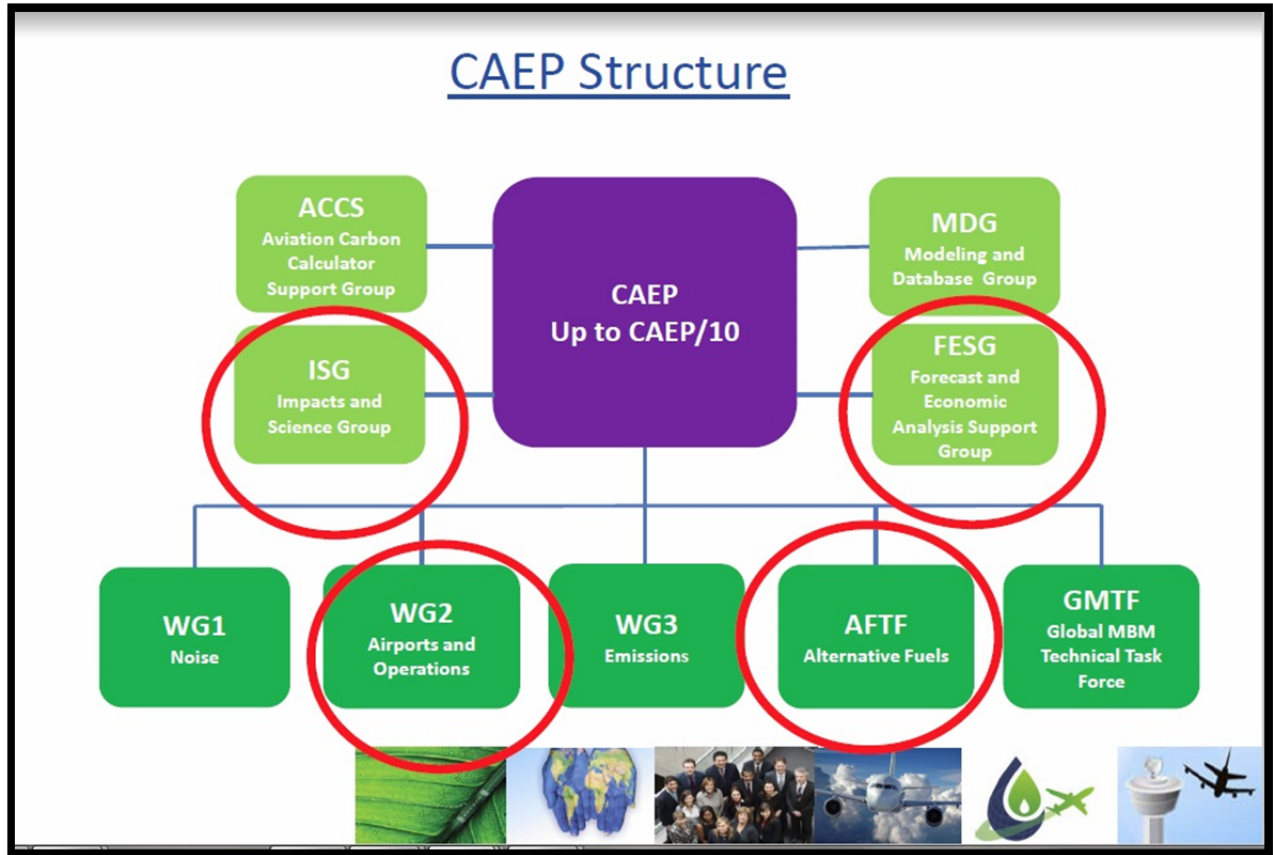


Figure 2. Représentation de l'Égypte dans les groupes de travail du CAEP

## 2.3 EGYPTIAN Stakeholders which now involved in Egypt's Action Plan of CO2 Emission Reduction (APER) in the civil aviation:-



1) "ECAA": Egyptian Civil Aviation Authority: responsible for (Safety, Security & Environment) activities on Egyptian civil aviation.

2)"EHCAAN": Egyptian Holding company for Airports and Air Navigation: which include 3 from its 4 affiliated companies as follows:-

2.1 "NANSC": National Air Navigation Services Company: responsible for all Air Navigation Services on Egypt

2.2 "CAC": Cairo Airport Company: responsible for Cairo Airport

2.3 "EAC": Egyptian Airports Company: responsible for all 19 regional Airports in Egypt Airport

3) EgyptAir Holding Company includes:

3.1 EgyptAir Airlines (MSR)

3.2 EgyptAir for Domestic and regional airlines "Express" (MSX)

3.3 EgyptAir for Cargo (MSC)

### 4) Others:

4.1 "MSEA" :For enhancing our capacity building ECAA initiated a proposal inviting the Ministry of State for Environmental Affairs "MSEA" in cooperation via a protocol to involve and certify the civil aviation activities in the next National Environmental Plan d'action "NEAP" 3rd revision.

4.2 Egyptian Operators :ECAA hosted the first workshop for Egyptian Operators involved in international civil aviation on 10 July 2012 to bring them into attention about Egypt's (APER) benefits, exchanging the necessary information and experiences as well as knowing the initial information necessary from them (like ICAO Form M) to complete the preparation of their plans d'action.

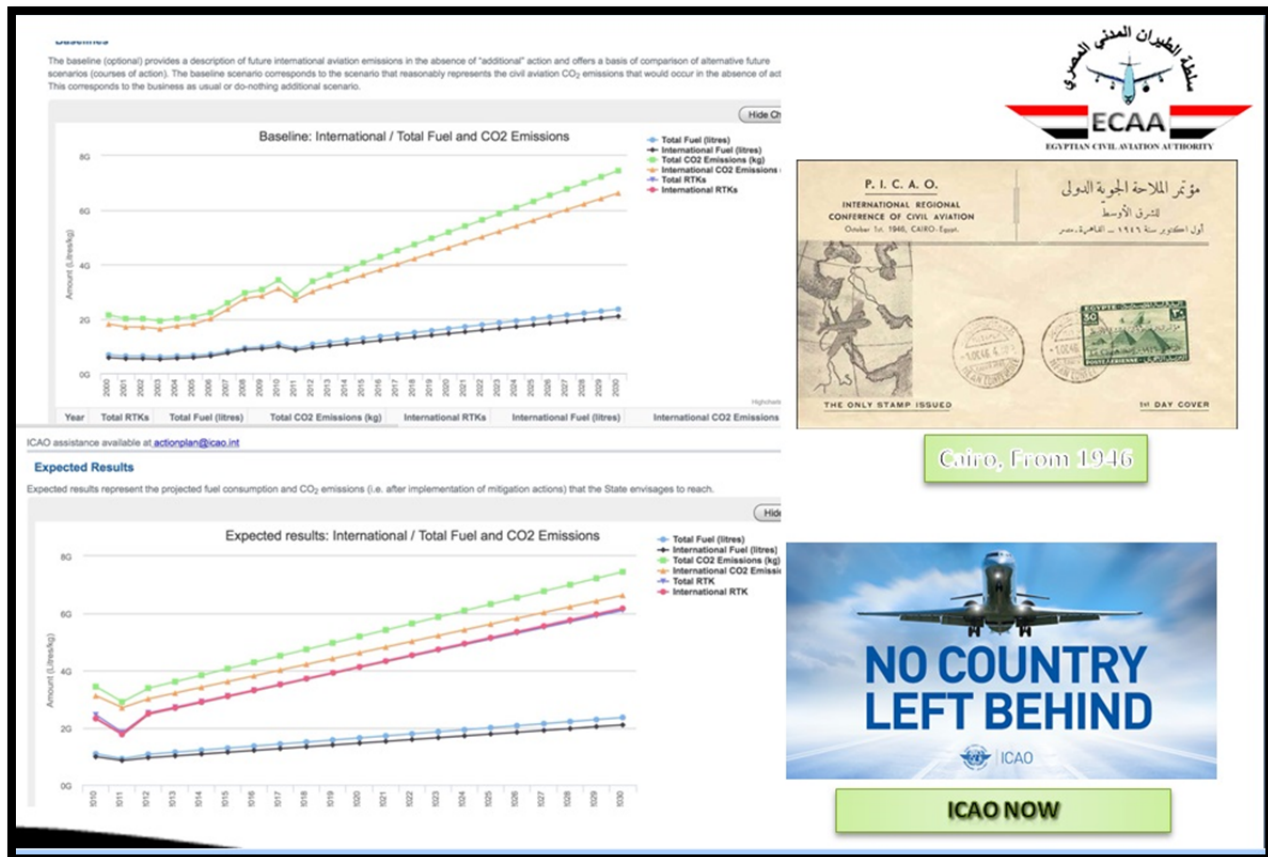
### **4.3 Egyptian Ministry of Defense: Egyptian Air Force:**

Recognizing the importance of Civil/Military coordination, a Technical Committee has been established between the Ministry of Defense and the Ministry of Civil Aviation (Represented by NANSO and ECAA) for the purpose of reorganizing Cairo FIR to apply a flexible use of airspace (FUA) within a Civil/Military cooperation system in accordance with the Civil/Military operational requirements. Complying with PANS/ OPS, PBN concept & Coordinate between Civil Military airspace users so as to provide a high quality service for our FIR users.

### **4.4 International Partners:**

Such as ICAO, CANSO, EUROCONTROL, ACAC, MIDRMA.....etc.

**Figure 3. Les participants**



### Egypt's APER Analysis

- \* **Short term:** By using of APER tool, Analysis for the period (2010-2020) shows that:  
Average Annual international fuel efficiency improvement = 1.8%  
International CO2 difference = - 32.5%
- \* **Medium term:** By using of APER tool, Analysis for the period (2020-2030) shows that:  
Average Annual international fuel efficiency improvement = 0.4%  
International CO2 difference = - 30.3%
- \* **Long term:** (2030-2050): Not yet planned however the future Capacity Building will focus on Aviation Biofuel - First seminar in 2013 for alternative Fuel production opportunities - held in Ministry of Civil Aviation.

Figure 4. Résultats attendus du plan